

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Besançon, le 18 mai 2018

Le SYBERT lance les «Trophées Initiatives D»

Le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets (SYBERT) souhaite faire émerger et récompenser les initiatives locales en matière de réduction et de valorisation des déchets. C'est pourquoi il lance un grand concours de démarches éco-citoyennes, ouvert aux communes et aux associations de son territoire.

Valoriser les bonnes idées

Parce qu'il existe de nombreuses actions en faveur de la réduction et de la valorisation des déchets, le SYBERT a décidé de mettre un coup de projecteur sur celles non connues et/ou gagnant à l'être. C'est dans cette optique que les «Trophées Initiatives D» ont vu le jour et viennent d'être lancés.

Deux types d'acteurs sont concernés : les mairies et les associations loi 1901 situés sur le territoire du SYBERT.

Pour concourir, il suffit de remplir le dossier de candidature correspondant à sa catégorie en renseignant les différentes rubriques, qui seront ensuite évaluées par le jury, à savoir :

- nombre de personnes touchées/impactées par l'action présentée;
- durée du projet : action ponctuelle/ action récurrente, fréquence;
- inscription dans une démarche globale de réduction et/ou de valorisation des déchets;
- quantité de déchets détournée / valorisée;
- gains : économiques, sociaux, environnementaux...;
- moyens mobilisés;
- critère d'originalité / esthétisme de l'action présentée;
- reproductibilité de l'action présentée.

Les actions doivent avoir un intérêt pour le SYBERT. De ce fait elles devront avoir lieu sur son territoire et présenter un axe fort en matière de réduction et/ou de valorisation des déchets. Les actions présentées ne devront pas avoir été mises en oeuvre avant le 1er janvier 2014.

Plusieurs thématiques sont possibles (liste non exhaustive) :

- compostage : individuel ou collectif;
- gaspillage alimentaire;
- tri des déchets;
- déchets toxiques;
- éco-consommation : remplacer le jetable par le réutilisable, acheter sans emballage, produits ménagers non toxiques / fabrication maison de produits ménagers...
- réparation / réemploi;
- éco-exemplarité;
- déchets verts;
-

Trois prix par catégorie

Chaque lauréat remportera une subvention qui récompensera l'action mise en place.

Leur montant est le suivant :

- Communes :

- 1^{er} prix : 5 000€
- 2^{ème} prix : 2 500€
- 3^{ème} prix : 1 000€

- Associations :

- 1^{er} prix : 2 000€
- 2^{ème} prix : 1 000€
- 3^{ème} prix : 500€

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Les candidatures sont d'ores et déjà ouvertes et ce, **jusqu'au 30 novembre 2018**. Le dossier de candidature et le règlement de ce concours sont téléchargeables sur www.sybert.fr.

Les lauréats seront récompensés lors d'une soirée de remise de prix courant janvier 2019.

Le Jury est composé de six membres dont un Président : deux élus du SYBERT, un élu de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, un élu de la Communauté de Communes Loue Lison, un élu de la Communauté de Communes du Val Marnaysien et un élu du Conseil d'Administration de l'Association des Maires du Doubs.

N'hésitez pas à vous faire le relais de cette information dans vos médias.

CONTACT PRESSE

> Delphine Clerc-Serrette - Responsable communication
03 81 87 89 39 - delphine.clerc-serrette@sybert.fr



**MOINS DE DÉCHETS
NOUS, ON AGIT !**